

N° 7515. CONVENTION UNIQUE SUR LES STUPÉFIANTS, 1961. FAITE À NEW YORK, LE 30 MARS 1961¹

ADHÉSION

Instrument déposé le :

7 octobre 1968

GUINÉE

(Pour prendre effet le 6 novembre 1968.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, p. 151; pour les faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans l'Index cumulatif n° 7, ainsi que l'Annexe A des volumes 557, 559, 561, 568, 570, 573, 590, 595, 596, 600, 604, 606, 613, 620 et 632.